

Premierrepak 2206
Données techniques

Premierrepak 2206 est un adhésif/scellant de silicone acétique vulcanisable à température ambiante (RTV), à un composant, offert uniquement en **ROUGE**. Il est conçu pour être utilisé dans des environnements ou applications où un rendement à haute température est nécessaire. Premierrepak 1136 durcit par réaction avec l'humidité dans l'air pour générer un caoutchouc de silicone souple et durable. Il peut être appliqué à des températures entre -37 °C (-35 °F) et 60 °C (140 °F). La matière durcit conserve les propriétés de conception et demeure souple pour une utilisation continue dans des applications avec une exposition continue à une température de 260 °C (500 °F) et à une exposition intermittente de 315 °C (600 °F). Le produit durcit est résistant au soleil, aux rayonnements ultraviolets, à la pluie, au grésil, à la neige, à l'ozone et températures extrêmes.

Applications

Premierrepak 2206 offre une excellente adhérence aux surfaces suivantes :

- Verre
- Similimarbre et céramique
- Granite
- Tuile
- Acier
- Aluminium
- Bois
- Plastique et fibre de verre

Couleurs offertes : Rouge

Emballage : 10,1 on liq. Cartouches normales d'agent de calfeutrage en polyéthylène haute densité avec opercule en aluminium.

Propriétés et spécifications

<u>Méthode sous format initial</u>	<u>Essai</u>	<u>Unités</u>	<u>Résultat</u>
ASTM C679	Temps hors poisse	minutes	<= 25
	à 25 °C (77 °F)		
	H.R. 50 %		
ASTM C603	Vitesse d'extrusion calculée	grammes/min	250 à 500
ASTM C792	Contenu non volatil	% par poids	> = 88
ASTM C639	Écoulement, affaissement ou pli	pouces	< = 0,20
Sous forme durcie – 7 jours à 25 °C (77 °F) et R.H. 50 %			
ASTM D2240	Dureté au duromètre Shore A	points	> = 20
ASTM D412	Résistance à la traction	psi	> = 170
ASTM D412	Allongement à la rupture	%	> = 350
ASTM D794	Résistance au pelage	ppi	> = 10
	(acier à l'aluminium/inoxydable)		
ASTM D794	Résistance au pelage	ppi	> = 10
	(acier doux/inoxydable)		

Directives d'application

1. Nettoyer et sécher la surface.
2. Découper la buse selon l'ouverture souhaitée et perforer le sceau interne.
3. Appliquer avec un pistolet de calfeutrage tenu à un angle de 45° et pousser le scellant vers la buse.
4. Effectuer l'usinage immédiatement après l'application et avant la formation de « peau ». Retirer l'excédent de scellant avec une serviette en papier sèche.
5. Normalement, le scellant forme une pellicule après 5 minutes, il est sec au toucher après 20 minutes et il durcit et adhère complètement en 24 heures. La traction optimale est atteinte après 3 jours.
6. Une fois le scellant totalement durci, nettoyer avant utilisation pour des applications alimentaires.
7. Le scellant restant dans la buse durcira. Lors de la réutilisation, retirer le bouchon durci de la buse. Le scellant restant est prêt à l'emploi. Terminer toute peinture avant d'utiliser le scellant.

UTILISER TOUT LE CONTENU DANS LES SIX MOIS SUIVANT L'OUVERTURE.

Durée de stockage : 12 mois dans la cartouche originale non ouverte, si entreposé dans un endroit sec à moins de 32 °C (90 °F).

Largeur x profondeur du joint	Utilisation estimée
3,2 x 6,4 mm (1/8 x ¼ po)	14,63 m (48 pieds)
6,4 x 6,4 mm (¼ x ¼ po)	7,32 m (24 pieds)
9,5 x 6,4 mm (3/8 x ¼ po)	4,88 m (16 pieds)
12,7 x 9,5 mm (½ x 3/8 po)	2,44 m (8 pieds)
15,9 x 11,1 mm (5/8 x 7/16 po)	1,68 m (5,5 pieds)
19,1 x 12,7 mm (¾ x ½ po)	1,22 m (4 pieds)

Un cordon de retenue en mousse, en papier ou avec une matière appropriée est conseillé pour remplir les espaces où la profondeur du joint pourrait dépasser 12,7 mm (½ po).

Limites

Non recommandé pour usage dans les applications suivantes :

- Vitrage structurel au silicone
- Températures en service supérieures à 315 °C (600 °F)
- Joints où des abus physiques ou de l'abrasion sont susceptibles de se produire
- Joints supérieurs à 19,1 mm (3/4 po) en largeur et 12,7 mm (½ po) de profondeur
- Immersion prolongée dans l'eau
- Pierre naturelle
- Cuivre, plomb, métal galvanisé
- Surface poreuse comme de la maçonnerie
- Surfaces ou matériaux de construction pouvant suinter de l'huile, des plastifiants ou solvants
- Bois imprégné, calfeutrant à base d'huile, joints ou rubans de caoutchouc partiellement ou non vulcanisés
- Espaces totalement clos; le scellant exige de l'humidité pour durcir
- Surfaces sensibles à la corrosion par les vapeurs d'acide acétique (un dérivé du durcissement du scellant)
- Surfaces qui seront peintes (la peinture ne s'étirera pas avec les extensions du scellant et pourrait craqueler et peler)
- Adhérence à une étanchéité secondaire de verre isolant scellé avec un scellant de silicone à deux composants.
- Ce produit n'a pas été testé pour cette fin et n'est pas destiné aux utilisations médicales, pharmaceutiques ou aérospatiales.

GARANTIE LIMITÉE

Il incombe aux utilisateurs de déterminer la convenance de tout produit de PremierRepak LLC pour l'utilisation envisagée ou une exigence de fabrication particulière. Puisque l'utilisation de nos produits est hors de notre contrôle, nous ne sommes pas responsables des résultats obtenus.

Nous n'émettons aucune garantie, implicite ou explicite, y compris les garanties implicites de qualité marchande ou de convenance pour un but précis, et n'assumons et n'acceptons aucune responsabilité, à l'exception de celles clairement stipulées sur nos étiquettes de produit. Dans tous les cas, la responsabilité de l'entreprise se limite au remplacement des quantités du produit qui s'avère défectueux. L'entreprise rejette toute responsabilité pour tout dommage indirect, dommage-intérêt, main-d'œuvre ou dommage consécutif découlant de l'utilisation des produits.

Aucun représentant de l'entreprise n'est autorisé à octroyer une quelconque garantie ou à renoncer à cette limitation de responsabilité.

La garantie fournie dans la présente et les obligations et responsabilités du vendeur conférées sont exclusives et remplacent toutes les autres, et l'acheteur, par la présente, renonce à toutes les autres procédures, garanties, implicites ou explicites, légales ou autres, y compris sans s'y limiter, toute obligation du vendeur quant aux dommages consécutifs causés ou non par la négligence du vendeur. Cette garantie ne peut être élargie, modifiée ou abolie sans un document écrit et signé par le vendeur et l'acheteur.